



Sans souci et l'esprit tranquille, avant & pendant le voyage

Avec nous, vous pouvez voir venir votre prochain voyage sans le moindre souci et en toute sérénité.

Si un événement imprévisible (tel qu'une maladie ou un accident) venait en effet à perturber vos projets de voyage, nos assurances de voyage vous couvrent parfaitement contre les risques de coûts imprévus.

Imaginez:

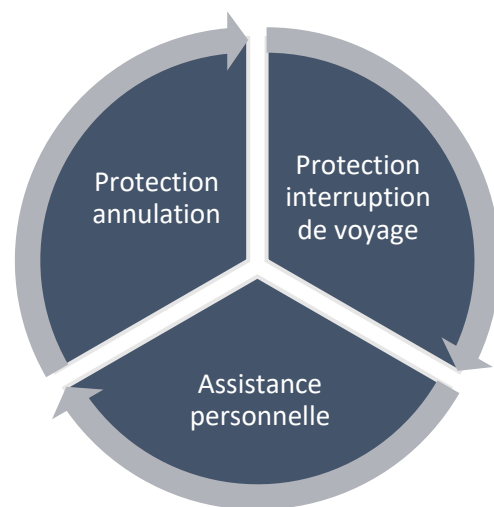
Vous préparez le voyage de vos rêves et la joie de l'anticipation est à son comble. Deux semaines avant de partir, vous vous cassez une jambe et devez annuler votre voyage.

ou:

Vous tombez malade pendant les vacances et devez interrompre votre voyage pour rentrer plus tôt que prévu.



Des situations pour le moins fâcheuses, qui entraînent aussi une charge financière imprévue dont on se passerait volontiers. Il est donc important que de tels frais soient correctement pris en charge.

Notre offre pour vous:



La protection annulation est un produit car-tours.ch. La protection interruption de voyage et l'assistance personnelle sont des produits de notre partenaire en assurances HanseMerkur International AG.

Bref aperçu de l'assurance voyage

Protection annulation	Protection interruption de voyage	Assistance personnelle
<p>En cas de maladie imprévisible, d'accident ou de décès, la protection annulation couvre les frais en pourcentage ainsi que les frais de dossier qui résultent de l'annulation de votre voyage (voir également point 4.1 de nos conditions générales de voyage et de contrat).</p> <p>L'annulation doit nous parvenir par écrit et doit s'accompagner d'une attestation officielle (certificat médical confirmant l'incapacité de voyager par exemple) et de vos coordonnées bancaires, pour un traitement et un remboursement simples et rapides. La prime pour la protection annulation n'est pas remboursée.</p>	<p>Indemnisation dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Retour anticipé à hauteur des frais supplémentaires pour le retour jusqu'à max. CHF 500 par personne ✓ Interruption du voyage à hauteur des frais de voyage ultérieurs pour rejoindre le groupe jusqu'à max. CHF 500 par personne ✓ Retour retardé à hauteur des frais supplémentaires pour le retour jusqu'à max. CHF 500 par personne 	<p>Diverses prestations d'assistance et de remboursement, telles que, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Service d'appel d'urgence 24 heures sur 24 <p>depuis le monde entier: téléphone +41 43 550 21 21</p> <p>Pour pouvoir bénéficier de prestations d'assurance en cas de sinistre, il faut immédiatement informer la centrale d'appel d'urgence. Les experts de la centrale d'appel d'urgence donnent des recommandations sur la conduite à tenir et organisent les mesures d'assistance. Sans l'accord de la centrale d'appel d'urgence concernant d'éventuelles mesures d'assistance et de la prise en charge des frais, l'obligation de prestations est supprimée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais de transfert jusqu'à l'hôpital le plus proche en cas de maladie grave ou de blessure ✓ Frais supplémentaires pour un rapatriement en cas de maladie grave ou de blessure ✓ Frais de recherche, de sauvetage et de secours à l'étranger jusqu'à max. CHF 10'000 <p>En cas d'hospitalisation stationnaire de plus de 5 jours, voyage au chevet de l'assuré pour 2 proches jusqu'à un montant de max. CHF 5'000</p>
<p>Assureur: car-tours.ch</p> 	<p>Assureur: HanseMerkur International</p> 	

Les conditions générales d'assurance (CGA) d'HanseMerkur International AG peuvent être consultées sur notre site internet: [Assurance annulation & assistance | car-tours.ch](https://www.car-tours.ch/assurance-annulation-et-assistance)